



**Bureau communautaire
Mardi 26 Septembre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : Mme Myriam GAIRAUD,

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Demande de subventions – Service Eau et Assainissement : Réhabilitation de réseaux AEP et EU de Paulhan – Tranche 2

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais souhaite « Procéder au renouvellement de 33 km de réseaux AEP d'ici 2030 », Action #2 de son projet de territoire Axe#1 Un Territoire Durable, Enjeu#1 S'engager pour les générations futures en réduisant notre empreinte sur l'environnement, Objectif#2 Préserver les ressources en eau du territoire en luttant contre les fuites et le gaspillage en eau par la réhabilitation des réseaux d'eau potable et la sensibilisation des usagers.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais souhaite « Préserver la qualité des milieux aquatiques par la réhabilitation des réseaux d'assainissement », Action#1 de son projet de territoire Axe#1 Un Territoire Durable, Enjeu#1 S'engager pour les générations futures en réduisant notre empreinte sur l'environnement, Objectif# 3 Assurer un traitement innovant et vertueux de nos déchets et eaux usées.

Considérant que suite au transfert des compétences eau et assainissement, la Communauté de communes du Clermontais a engagé dès 2018 l'élaboration de schémas directeurs intercommunaux. Ceux-ci ont abouti en 2021 sur un programme de travaux détaillé. Conformément à la programmation, la Communauté de communes a décidé d'engager les travaux identifiés prioritaires dans ces documents.

A travers ces schémas, la Communauté de communes a planifié plusieurs tranches de réhabilitation de ces réseaux. Cette demande de subvention porte sur la deuxième tranche de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement sur la commune de Paulhan.

EU : Elle concerne 340ml de réseaux d'assainissement et 400ml de mise en séparatif sur la Route de Pézenas, l'avenue Paul Pélisse et l'avenue de la Gare qui ont pour objectif de réduire les eaux claires parasites.

AEP : Elle concerne la réhabilitation de 1 070ml de réseaux AEP sur la Route de Pézenas, l'avenue Paul Pélisse et l'avenue de la Gare qui ont pour objectif une économie d'eau.

Plan de financement prévisionnel – 798 788€ HT :

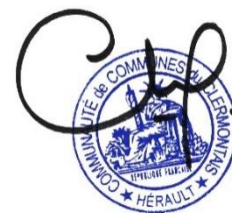
Libellés des subventions sollicitées	Montant Subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la Subvention demandée
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	798 788€	31%	243 703€
Département de l'Hérault	798 788€	30%	239 636€
Total des aides publiques (61%)			483 339€
Montant HT en Autofinancement (39%)			315 449€
Coût de l'opération HT			798 788€

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les financements auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant de Deux-Cent-Quarante-Trois-Mille-Sept-Cent-Trois-Euros (243 703€), et auprès du Département de l'Hérault pour un montant de Deux-Cent-Trente-Neuf-Mille-Six-Cent-Trente-Six-Euros (239 636€),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 26 Septembre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL